

Alpiq Holding SA, Chemin de Mornex 10, CH-1003 Lausanne

Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire d'Alpiq Holding SA du 21 août 2019

Mercredi 21 août 2019, 15h00 (ouverture des portes à 14h30), Stadttheater Olten, Frohburgstrasse 1, 4601 Olten

Ordre du jour

1. Elections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement les personnes suivantes au Conseil d'administration:

- | | |
|---------------------------------|--|
| 1.1. Jørgen Kildahl | Le Conseil d'administration propose d'élire Jørgen Kildahl pour la durée d'un mandat allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020. |
| 1.2. Anne Lapierre | Le Conseil d'administration propose d'élire Anne Lapierre pour la durée d'un mandat allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020. |
| 1.3. Hans Ulrich Meister | Le Conseil d'administration propose d'élire Hans Ulrich Meister pour la durée d'un mandat allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020. |
| 1.4. Phyllis Scholl | Le Conseil d'administration propose d'élire Phyllis Scholl pour la durée d'un mandat allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020. |

2. Elections au Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose d'élire la personne suivante au Comité de rémunération:

- | | |
|---------------------------|---|
| 2.1 Phyllis Scholl | Le Conseil d'administration propose d'élire Phyllis Scholl pour la durée d'un mandat allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020. |
|---------------------------|---|

Documents

Les curriculum vitae des personnes proposées à l'élection sont joints à la convocation envoyée par courrier et disponibles sous le lien suivant: www.alpiq.com/convocation

Cartes d'accès et bulletin de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions jusqu'au 16 août 2019 inclus reçoivent avec la convocation un coupon-réponse. La carte d'accès et le bulletin de vote peuvent être commandés au moyen du coupon-réponse. Il est également possible de commander la carte d'entrée en ligne via Sherpany, la plate-forme web pour investisseurs. Les instructions et données nécessaires au login sont jointes à la convocation. Les personnes ayant vendu leurs actions nominatives prennent connaissance que leur carte d'accès ne sera plus valable.

En cas de vente partielle, la carte d'accès doit être présentée au guichet d'information le jour de l'Assemblée générale extraordinaire afin que la correction puisse être effectuée. Pendant la période allant du 17 août au 21 août 2019, il ne sera procédé à aucune inscription d'actions nominatives donnant droit à l'exercice d'un droit de vote lors de l'Assemblée générale extraordinaire au registre des actions. La carte d'accès et le bulletin de vote doivent être présentés à l'entrée de l'Assemblée générale extraordinaire.

Procuration

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale extraordinaire comme suit:

- Par un tiers: prière de remplir et renvoyer le coupon-réponse en conséquence. Toute instruction éventuelle doit être transmise directement à la personne tierce.
- Par le représentant indépendant des droits de vote, Maître Christophe Wilhelm, avocat, Wilhelm Avocats SA, Avenue de Rumine 13, 1005 Lausanne.

Prière de remplir et renvoyer le coupon-réponse en conséquence ou de donner procuration en ligne au représentant indépendant via Sherpany, la plate-forme web pour investisseurs. Les instructions et données nécessaires au login sont jointes à la convocation. Sans instructions particulières, le représentant indépendant votera dans le sens des propositions du Conseil d'administration. Ceci vaut également pour les cas où l'Assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur des propositions qui ne sont pas incluses dans la convocation.

Si de nouvelles actions nominatives sont inscrites à votre nom au registre des actions d'ici au 16 août 2019 inclus, les instructions s'appliquent également à celles-ci.

Demande de parole

Les personnes souhaitant prendre la parole sont priées de s'annoncer au bureau des orateurs, situé près du podium, avant le début de l'Assemblée générale extraordinaire.

Traduction simultanée

L'Assemblée générale extraordinaire se tiendra en allemand. Une traduction simultanée en français est assurée. Des écouteurs seront fournis dans la salle.

Lausanne, le 26 juillet 2019

Alpiq Holding SA


Jens Alder
Président


Jean-Yves Pidoux
Vice-président